Publié par le Centre International de Référence pour les droits de l'enfant privé de famille

Bulletin mensuel

N° 176
Octobre 2013

EDITORIAL

Statistiques 2012: La crise économique, un facteur visible du déclin et un défi pour les droits des enfants

Comme chaque année, le SSI/CIR a rassemblé les statistiques des principaux pays d'accueil et des pays d'origine en termes d'adoption internationale et offre une analyse des tendances qui en résultent et de leurs nouvelles causes et implications potentielles.

Alors que les tendances générales montrent toujours une diminution générale de l'adoption internationale (- 55 % depuis 2004) ainsi qu'une présence renforcée du continent africain dans le panorama des pays d'origine (l'an passé, un enfant adopté sur cinq était d'origine africaine), l'impact de la crise économique devient aussi petit à petit plus évident, tout comme ses implications à long terme pour tous les acteurs concernés.

L'impact du facteur économique sur les pays d'accueil

Même si le début de la crise économique mondiale remonte à quelques années maintenant, l'impact de celle-ci sur l'adoption internationale commence à se faire ressentir au niveau des acteurs concernés. Ainsi, étant donné les coûts élevés de l'adoption internationale, certains candidats adoptants abandonnent aujourd'hui leur projet d'adoption ou présentent des demandes dans des pays et des organismes intermédiaires où les coûts sont moins élevés, quand cela est possible. Nul doute que cela ait eu un impact sur le fonctionnement et le caractère durable de nombreux organismes agréés d'adoption, en particulier ceux qui ne réalisaient qu'un nombre limité d'adoptions chaque année et dépendaient entièrement des contributions financières des parents. Un exemple de diminution du nombre de demandes d'adoption présentées par des candidats adoptants peut être observé au sein de la communauté belge francophone[6], où non seulement l'approche choisie par l'autorité centrale face à la réalité de l'adoption internationale, mais aussi les effets de la crise économique, ont donné lieu à cette situation.

Pays d'accueil	2010	2011	2012
États-Unis[1]	11 058	9 319	8 668
Italie	4 130	4 022	3 106
Espagne	2 891	2 560	1 669
France	3 504	1 995	1 569
Canada[2]	1 970	1 785	1 367
Allemagne[3]	980	934	801
Pays-Bas	705	528	488
Suède	655	538	466
Suisse[4]	388	367	314
Norvège	353	297	231
Danemark	419	338	219
Australie[5]	222	215	149
Total	27 275	22 898	19 047

Les autorités centrales ont également souffert de coupes budgétaires ayant conduit de nombreux pays à prendre des décisions concernant leur structure institutionnelle, y compris par rapport aux questions sociales et relatives aux enfants, et à éventuellement continuer de mener plusieurs étapes du processus d'adoption avec des équipes plus limitées et surchargées de travail. En Italie[7], par exemple, le fait que ce contexte rende difficile le processus d'adoption internationale a été évoqué.

Pays d'origine	2010	2011	2012
1. Chine	4672	4098	3998
2.Éthiopie	3977	3144	2648
3. Russie	3158	3017	2442
4. Colombie	1549	1522	901
5. Corée du Sud	991	920	797
6. Ukraine	1091	1054	713
7. RDC	166	339	499
8. Philippines	413	472	374
9. Inde	473	688	362
10. Bulgarie	230	259	350
11. Brésil	373	359	337
12. Taïwan	310	311	291
13. Haïti	1361	142	262
14. Thaïlande	124	258	251
15. Nigeria	236	218	238
16. Pologne	307	304	236
17. Vietnam	1243	620	216
18. États-Unis	147	97	178
19. Ghana	128	107	172
20. Hongrie	117	154	145
21. Mali	123	154	127
22. Afrique du Sud	71	120	81
23. Lettonie	120	116	59
24. République centrafricaine[10]	12	19	43

L'impact de la crise mondiale sur les enfants

Plusieurs études[8] ont déjà montré la relation étroite entre les difficultés économiques et le bien-être des enfants. Outre les coupes dans les aides financières pour les programmes de protection de remplacement (provenant à la fois de fonds nationaux, internationaux, publics et privés), les parents comptent trop sur le fait de pouvoir placer - temporairement ? - leurs enfants dans des institutions. Évidemment, une telle situation pose la question de l'adoptabilité de l'enfant, sachant que la pauvreté en soi n'est jamais une cause suffisante pour déclarer un enfant adoptable. Mais si c'est simplement à travers des évaluations complètes que l'adoption (nationale ou internationale) peut être examinée, des coupes dans les programmes des services sociaux et des structures peuvent rendre ces évaluations encore plus compliquées, et conduire en retour à un plus faible niveau de protection des enfants. Ainsi, ce n'est pas par hasard que plusieurs pays africains qui subissent des crises économiques et politiques figurent en tête de la liste des pays d'origine. En outre, et de façon plus générale, si parmi les 24 premiers pays d'origine, dix n'ont pas ratifié la CLH-93, le nombre total d'adoptions ayant eu lieu dans ces pays représente toujours 51 % du nombre total des adoptions internationales en 2012.

À quoi s'attendre dans l'année à venir?

Tandis que les adoptions internationales ont en règle générale diminué dans les pays d'accueil, il convient de souligner que ces derniers voient de plus en plus d'adoptions internationales d'enfants ayant des besoins spécifiques. Par exemple, en France, en 2012, 53 % de tous les enfants adoptés avaient des besoins spécifiques, ce qui représente une augmentation nette par rapport à l'année précédente, où ils étaient 35 %. Enfin, une autre tendance a été confirmée : l'âge plus élevé des candidats adoptants.[9]

Suite aux préoccupations soulevées dans l'examen des statistiques 2011 l'an passé, plusieurs pays africains ont commencé à envisager de potentielles réformes juridiques, institutionnelles et pratiques visant à une meilleure mise en œuvre des droits des enfants et des principes et normes relatifs à l'adoption internationale. C'est le cas au Ghana, où le SSI apporte actuellement une assistance technique pour préparer l'accession du pays à la CLH-93. De même, la mission d'évaluation qui s'est tenue à Kinshasa en mai dernier est peut-être le tout premier pas vers une remise en question du système d'adoption actuel en République démocratique du Congo. L'initiative prise par les pays francophones au cours du séminaire qui a eu lieu à Dakar fin 2012 sous les auspices de la Conférence de La Haye, et au cours de la Conférence africaine sur l'adoption internationale à Addis Abeba en mai 2012, sont d'autres signes positifs. Il sera également intéressant d'observer les éventuelles initiatives – amendements juridiques, politiques, institutionnels et pratiques – des pays tels que la République de

Corée, le Lesotho, le Swaziland ayant signé ou accédé à la CLH-1993 et qui vont commencer à la mettre en œuvre, ainsi que le possible impact de celles-ci sur leur système d'adoption internationale.

Ainsi, tandis que certaines des tendances de ces dernières années semblent se confirmer, de nouvelles causes et des mouvements régionaux ont et continueront d'avoir un impact sur le paysage actuel de l'adoption internationale. Il est important de continuer à réaffirmer et à mettre en œuvre en toutes circonstances les normes et les principes fondamentaux de la CLH-1993, et de ne pas permettre que le contexte économique rende les questions financières prioritaires, au détriment des droits de l'enfant et des autres parties concernées. Dans ce cadre, le principe de coopération et de responsabilité partagée joue un rôle clé pour garantir que tous les acteurs collaborent pour le même objectif, malgré les défis qui se dressent devant eux.

L'Équipe du SSI/CIR
Octobre 2013